

# **ATARI**

Société Anonyme

78 rue Taitbout  
75009 PARIS

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2018

**JLS PARTNER**  
12 boulevard Raspail  
75007 PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

## **ATARI**

Société Anonyme  
78 rue Taitbout  
75009 PARIS

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2018

---

A l'assemblée générale de la société ATARI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

#### **Avec Infinity Networks Limited et M. Chesnais, Président Directeur Général d'ATARI SA**

*Nature et objet* : Convention portant sur le paiement direct d'un bonus à M. Chesnais par la société Infinity Networks Limited (INL).

*Modalités* : Le contrat de licence de la marque ATARI conclu par la société avec Infinity Networks Limited, pour une durée de 20 ans à compter du 6 février 2018, en vue de développer une plateforme de blockchain prévoit que, sur cette durée, ATARI bénéficie notamment d'un intéressement lié aux ventes de tokens, la crypto-devise qui sera utilisée par INL pour faire fonctionner cette plateforme.

Le contrat prévoit également qu'une fraction de 10% de cet intéressement sera attribuée directement par INL à M. Chesnais, à titre de bonus, venant ainsi en déduction de l'intéressement lié aux ventes de tokens dû par INL à ATARI. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 décembre 2017.

Compte tenu de la difficulté à évaluer le montant de cet intéressement et de sa volatilité, le conseil d'administration a estimé que la meilleure option était d'exprimer le bonus attribué à M. Chesnais au titre des ventes de tokens en pourcentage des tokens alloués à ATARI.

Par un courrier en date du 29 mars 2018 adressé à INL et à ATARI, M. Chesnais a toutefois renoncé à l'allocation directe du bonus par INL, avec effet rétroactif au 6 février 2018. Le conseil d'administration du 5 juillet 2018 a pris acte de cette renonciation.

La convention autorisée par le conseil d'administration du 21 décembre 2017 n'a donc pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

#### **Contrat de consulting avec Batuta Capital Advisors LLC**

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 29 juillet 2015, la signature d'un contrat de consulting entre California US Holdings, filiale de votre société, et la société Batuta Capital Advisors, LLC, dont Monsieur Alexandre Zyngier, administrateur d'ATARI SA, est dirigeant. Ce contrat prévoit un ensemble de prestations de conseil à réaliser au profit de California US Holdings afin de faciliter

la mise en place notamment de partenariats marketing, d'accords de distribution, d'accords de licences, et de manière plus globale, de tous accords commerciaux susceptibles de permettre le redressement, le développement et la croissance du groupe Atari. La rémunération prévue au titre de ce contrat de consulting d'une durée de trois ans est de 2.250.000 actions de votre société à acquérir prorata temporis, au fur et à mesure de la réalisation des prestations dans le temps.

Personne intéressée : Monsieur Alexandre Zyngier, en tant qu'administrateur d'Atari SA, société contrôlant California US Holdings.

Incidence sur les comptes de l'exercice : California US Holdings, filiale d'Atari SA, a enregistré une charge de 106 728 US Dollars.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration a motivé cette convention par le fait que celle-ci soit susceptible de contribuer au redressement, au développement et à la croissance du groupe.

Paris et Lyon, le 6 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

**JLS PARTNER**



Julien WAJSBORT

**DELOITTE & ASSOCIES**



Guillaume VILLARD